

**Comité National d'Action Sociale du ministère de la Culture
(CNAS)
DU 25 Juin 2012****ALERTE SUR LES PRESTATIONS SOCIALES :
L'URSAFF S'EN MELE !**

Lors de ce CNAS les représentants Sud Culture Solidaires ont évoqué un grave problème survenu au Louvre, et qui risque de s'étendre à l'ensemble des établissements publics du ministère. Suite à un contrôle de l'URSAFF et à une injonction de cet organisme, l'établissement prend la décision en cette année 2012, d'intégrer les prestations d'action sociales dans les revenus imposables au titre de 2011 et décide qu'elles seront soumises à cotisations sociales dès 2012.

En l'absence d'assise juridique solidement fondée pour les Etablissements Publics Administratifs, l'URSAFF, en se basant sur le code de la sécurité sociale, considère alors que les prestations d'action sociale sont assimilables à un complément de rémunération.

Le risque est grand pour certains agents de « monter » d'une tranche d'imposition, et/ou de dépasser pour l'année suivante les plafonds demandés pour bénéficier d'un certain nombre d'autres prestations (logement, prestations des mairies, cantine scolaires, etc.). Les implications financières sont donc à prendre en compte. C'est une honte qu'une aide, destinée aux plus en difficulté, soit source de telles conséquences;

Solidaires Fonction Publique a sollicité la DGAFP (Direction de l'administration générale et de la fonction publique) pour qu'une démarche soit entreprise afin d'assurer la sécurisation juridique des prestations d'action sociale servies aux agents affectés en EPA. Pour Solidaires, l'existence d'une telle disparité en fonction de l'affectation des agents n'est pas acceptable.

Nous attendons les suites de cette saisine, si elles sont positives Sud Culture Solidaires demande que le ministère soutienne le musée du Louvre pour déposer un recours auprès de l'administration fiscale afin qu'une attestation soit remise aux agents concernés pour établir leur revenu fiscal de référence en fonction de leur revenu et n'incluant pas le montant des prestations perçues au titre de l'année 2011.

LA CARTE CULTURE – SUITE

Au dernier CNAS nous avons dû batailler pour que les non-titulaires puissent bénéficier de la carte culture quelque soit sa quotité de travail. Le MCC a décidé cependant de ne donner la carte que pour les contrats supérieurs à 6 mois. Or certains établissements ne l'ont du coup pas donné aux agents dès le début du contrat mais au bout du 7ème mois seulement, pour le reste à courir du contrat ! (sur 7 mois, il ne reste qu'un mois d'utilisation). Nous avons donc obtenu que le MCC explicite sa note sur le sujet, pour que les agents puissent bénéficier de cette carte dès le début du contrat. Les représentants syndicaux ont également signalé des cas d'établissements qui ne jouent pas le jeu de la gratuité, ils seront rappelés à l'ordre.

COMMUNICATION ACTION SOCIALE

Enfin, nous avons réaffirmé que la communication sur l'action sociale laissait à désirer, mais on nous répond que tout va bien de ce côté là...ne soyons pas naïf, dans les EPA notamment, les DRH n'ont pas intérêt à communiquer sur ce sujet, au « risque » de voir arriver de multiples demandes de prestations sources de dépenses..Pour l'ensemble des sujets, on ne peut que se rendre compte d'une évidence : le principe d'égalité de traitement est de plus en plus mis à mal, notamment en raison de la multiplication des EPA.

ASSOCIATIONS DU PERSONNEL

La prise en charge par les associations du personnel de tout un pan de l'action sociale ministérielle justifie amplement une augmentation du temps de décharge horaire actuel (72h sur un an à partager entre les membres du bureau !). L'administration ne veut rien entendre. Sud Culture Solidaires a dénoncé fermement la volonté affichée de l'administration de considérer les aides aux vacances, aux loisirs...comme ne relevant pas de l'action sociale, alors qu'elles sont bien incluses dans la définition de l'action sociale dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (article 9).

APBNF

SUD Culture Solidaires a alerté le MCC sur la situation des salariés de l'association APBNF et dénonce le comportement inacceptable de l'association en tant qu'employeur : pas de NAO (négociation annuelle obligatoire) depuis des années, refus de recevoir les organisations syndicales, tentative de licenciement de la Déléguée Syndicale, réorganisation interne en force avec non-respect des fiches de postes et surcharge de travail, etc.... SUD Culture Solidaires a demandé au MCC d'intervenir pour faire cesser ces pratiques.

COMPOSITION FAMILIALE

Des groupes de travail ont pu, heureusement, nous apporter quelques réponses et produiront des améliorations ; Par exemple concernant l'évolution de la « *composition familiale* » : les familles recomposées, familles monoparentales, seront davantage prises en compte pour les prestations dès 2013.(adaptation des critères de certaines prestations). La proportion des 35-49 ans augmente dans la population du ministère, et on compte une majorité de familles « vieillissantes ». Les célibataires sans enfants sont majoritaires au MCC. Les travailleurs isolés sont à prendre en compte aussi. On constate que la composition familiale a un impact sur le logement .

L'accès au *logement* est de plus en plus difficile et la proportion de ce poste dans le budget par rapport aux revenus des familles est de plus en plus élevée. Nous avons fait remarquer que l'accès au logement est très dur pour les retraités.

LOGEMENT

Au niveau du ministère, l'objectif est de créer un parc d'immeubles à vocation sociale (164 logements) en lien avec des bailleurs sociaux qui en assureraient la gestion. (Près de l'opéra Bastille, dans le 78 et à St Cloud).

Le parc domanial quant à lui représente 850 logements, dont 165 occupés pour raison sociale et 449 logements de fonction qui le resteront (dont 257 en NAS et 192 COP avec astreintes), suite à la réforme engagée sur les US/NAS. Restent donc 236 logements dont on ne sait ce qu'ils vont advenir. D'après la représentante du BOI (bureau des opérations immobilières), tous les logements qui ne relèvent pas du NAS (nécessité absolue de service) ou du COP(convention d'occupation précaire) seront passés en « social ».

Un arrêté ministériel doit être publié avant que la réforme ne soit effective. Le décret du 9 mai a « seulement » mis fin à l'ancien système.

Sur St Cloud il y a actuellement plus d'agents logés que de NAS ou COP avec astreintes prévus. L'objectif est de créer un parc social, mais rien ne sera fait avant 4 ou 5 ans.

L'établissement de Versailles essaye de développer des logements sociaux sur son propre patrimoine.

Les représentants du personnel Sud Culture Solidaires ont exprimé leur inquiétude face aux situations des agents actuellement logés, qui pourraient se retrouver dans une situation financière dégradée du fait de la réforme des logements de fonction.

LOGEMENTS DE FONCTION

- **NAS** : (Nécessité Absolue de Service) maintient des logements existants; astreintes fixées et inscrites dans la fiche de poste ; un pourcentage d'abattement de loyer sera fixé en fonction des astreintes : lors de la parution des textes, fiches de poste à revoir pour astreintes et avis de vacance à refaire.

US :

Supprimés, transformés pour certains en COP avec astreintes partielles (loyer 50% valeur locative, précompté sur salaire) au + tard 1 sept 2013

Soit prolongation des locataires actuels

Soit remise à la vacance des postes avec astreintes qui ouvre droit au logement

Selon l'administration, la 2eme solution serait privilégiée avec priorité de candidature aux agents déjà en poste.

COP :
Conventions
d'occupation précaire

COP avec astreintes partielles
(loyer 50% valeur locative,
précompté sur salaire)

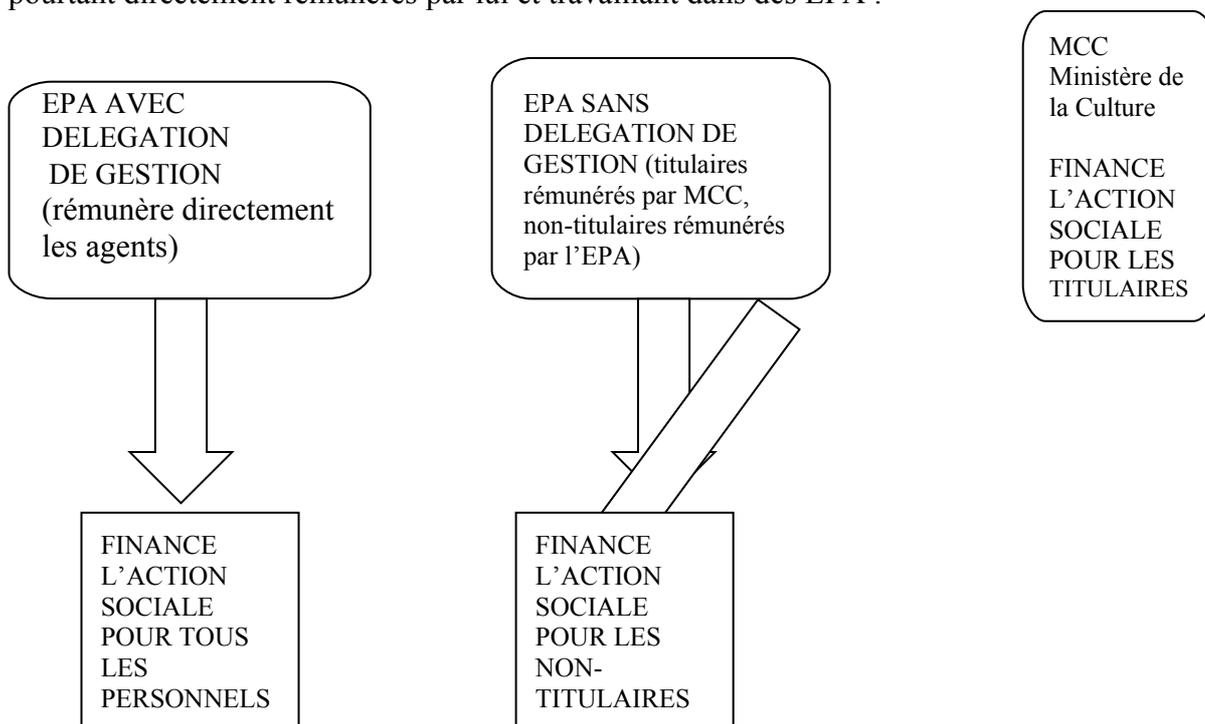
COP sans astreintes
« Social transitoire »
(Loyer – 15% valeur locative)
Il peut être mis fin à ce type de
convention à tout moment.

Taille des logements : critère par pièces au détriment du m2 (ex : 1 couple : 3 pièces+1 pièce par enfant). Le solde positif par pièce en + sera à la charge de l'agent. La base locative tiendra compte de la localisation de l'immeuble et de l'état du logement. Les besoins en astreintes seront déterminés par catégories de besoins : 1 NAS+2 COP avec astreinte. Immeubles citadins : 1 NAS+ 2 COP. Ce sont des règles préétablies, ensuite il faudra prendre en compte les cas particuliers.

RESTAURATION COLLECTIVE

Cela fait 2 CNAS que nous remarquons que la commission ne s'est pas réunie. On nous affirme qu'un travail actuel est fait avec la création artistique (BHV), la DRAC Corse (La poste), Pierrefittes (CROUS), la DRAC Ile de France (STAP), FORMERET (GRAAF), les archives du monde du travail...

Il manque encore de la visibilité sur les EPA, malgré l'enquête effectuée auprès d'eux suite à la demande de Sud Culture Solidaires. Elle sera donc reconduite et complétée par des précisions sur la restauration collective. La représentation de Sud Culture Solidaires a tenu à faire la distinction entre les différents EPA, afin de pointer du doigt le désengagement du ministère concernant la restauration collective vis-à-vis des titulaires pourtant directement rémunérés par lui et travaillant dans des EPA :



Après un flottement, l'administration fini par dire que même si cela n'est pas « fléché », la somme correspondante à la restauration collective pour les titulaires est incluse dans la subvention versée par le MCC aux EPA sans délégation de gestion...à charge donc pour les EPA concernés de chiffrer cette somme pour l'inclure dans leur demande annuelle de subvention...

Pourtant, l'action sociale du MCC a un budget propre, et ces sommes devraient logiquement et de manière transparente provenir de celui-ci...

Pour le reste, un CNAS décevant : les séances se suivent et se ressemblent, certains sujets n'avancent pas, la commission « restauration » n'a toujours pas été convoquée malgré tous les problèmes connus sur ce sujet. Il faut dire aussi que le BASP a connu des jours meilleurs, ayant eu de gros problèmes de sous-effectif cette année, en partie réglés. Le suivi social des agents du CMN n'a toujours pas aboutit. Mais le changement de direction récent va peut-être permettre d'avancer. Depuis 3 ans la situation n'a pas bougé pour le suivi social des agents du CMN et de l'INRAP, dont les sites sont éclatés.

Tout cela préfigure une action sociale malmenée, et nous avons des inquiétudes sur le futur budget.